

ENVOI PAR COURRIER ET TÉLÉCOPIE (418 643-7708)



Québec, le 9 avril 2009

Monsieur Jean-Paul Beaulieu
Sous-ministre
Ministère des Affaires municipales et des Régions
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Monsieur le Sous-Ministre,

Le 5 février dernier, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Line Beauchamp, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le *projet minier aurifère Canadian Malartic*. Ce mandat d'enquête a débuté le 9 mars dernier.

Conformément à ce qui est prévu à l'article 21 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, pourriez-vous désigner une personne qui pourrait répondre par écrit à la question suivante de la commission d'enquête :

La corporation minière Osisko souhaite pouvoir exploiter un gisement d'or à Malartic. Or ce gisement se trouve en partie sous le quartier sud de la ville. Ce promoteur doit donc relocaliser cette portion de la ville en procédant à des déménagements de maisons ou encore à des acquisitions, selon la volonté des propriétaires occupants. Afin d'y parvenir, le promoteur a déjà installé dans un nouveau quartier les infrastructures urbaines nécessaires et s'affaire à les compléter. Éventuellement, ces infrastructures seraient rétrocédées à la ville. Cependant, la ville ne dispose pas de garanties financières à l'effet que les travaux seront complétés. Plusieurs citoyens ont d'ailleurs questionné cet état de fait lors de la première partie de l'audience publique du BAPE sur ce projet.

Compte tenu de ce contexte, quelles sont les moyens légaux qu'une municipalité peut exercer si elle souhaite exiger d'un promoteur une garantie qui couvrirait l'ensemble des coûts des travaux à compléter?

...2

Une réponse de votre ministère serait appréciée d'ici le 17 avril prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions soient acheminées ultérieurement à votre ministère au cours de la période du mandat.

De plus amples renseignements sur les travaux de la commission d'enquête peuvent être obtenus auprès de M^{me} Anne Lacoursière, coordonnatrice du secrétariat de la commission, aux numéros de téléphone suivants : 418 643-7447 ou (sans frais) 1 800 463-4732, poste 422.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de la commission d'enquête,



Pierre Fortin

c. c. M^{me} Sylvie Desaulniers
Direction de la coordination des interventions régionales

M^e Pierre Renaud, président du BAPE